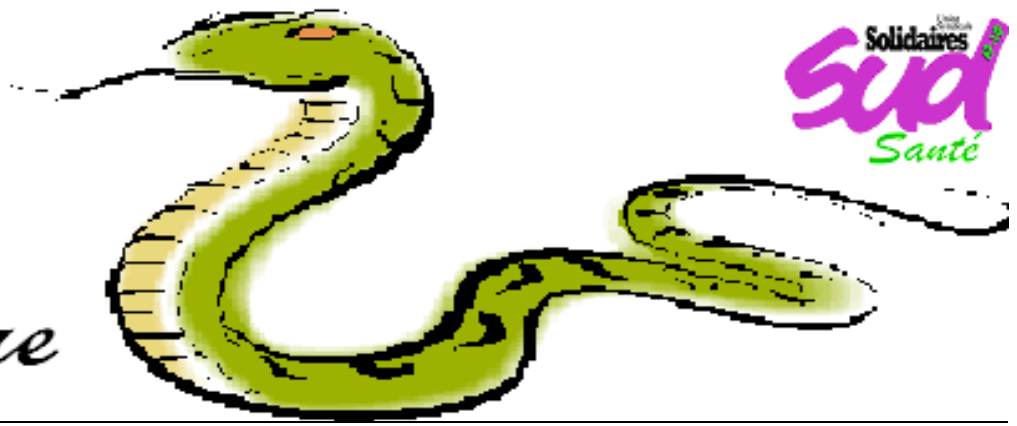


Langue de Vipère



Septembre 2010

Sommaire

- Edito
- Après le gouvernement, c'est la crèche qui expulse !
- Budget APHP : Maquillage des comptes
- Tout doit disparaître
- Retraites
- Assemblée Générale le 4 oct.

CALENDRIER CAP :

7 septembre : CAP n°7

Personnels de Rééducation

T. avancement à la classe Sup. -
Dossiers divers

9 septembre : CAP n°6

Personnels Médico-technique

T. avancement à la classe Sup. -
Dossiers divers

14 septembre : CAP n°4

Personnels cadre tech. ouvriers

Tableau d'avancement -
Dossiers divers

17 septembre : CAP n°2

Personnels de catégorie A

Avancement de grade

21 septembre : CAP n°13

Personnels administratifs

T. avancement à la classe Sup. -
Dossiers divers

24 septembre : CAP n°10

Personnels tech. et ouvriers

Tableau d'avancement -
Dossiers divers

28 septembre : CAP n°3

Personnels Cadre Adm.

Avancement Attaché d'adm.

Edito de rentrée...

La rentrée s'annonce sous le signe des suppressions d'emplois. En effet, nous venons enfin de découvrir le budget 2010 de l'AP-HP qui prévoit plus de 800 emplois de personnel non médical supprimés et 50 emplois de personnel médical.

Pour Antoine Béclère, c'est le mystère total, il est vrai que le labyrinthe des décisions entre Bicêtre, Paul Brousse, Béclère a pour conséquence l'absence de toute information fiable et écrite. Une chose est sûre, les économies sont plus que jamais à l'ordre du jour (mais ça c'est comme tous les ans).

Plus on fait d'économies et d'excédents et plus on nous en demande.

D'ailleurs à propos d'économies, nous attendons avec impatience l'emménagement du directeur dans son logement de fonction d'Antoine Béclère, ce qui nous ferait l'économie d'une location de logement dans le 16^{ème} arrondissement de Paris !!!!

Il est vrai que les nantis et les profiteurs, ce sont toujours les autres !

Ce sont les mêmes qui, n'ayant jamais de problèmes de fin de mois, se permettent de nous donner des leçons de syndicalisme quand nous exigeons des négociations sur les jours de grève.

Nous avons un accord intelligent avec l'ancienne direction, il est évident que l'intelligence est une qualité qui ne se transmet pas.

Après le gouvernement, c'est la crèche de Béclère qui expulse les enfants !

L'équipe de direction de la crèche de Béclère avec l'appui de la DRH décide unilatéralement d'expulser début août les enfants devant rentrer à l'école en septembre !

Nous rappelons qu'un règlement intérieur des crèches existe et que l'on oblige les parents à le signer. C'est donc un contrat que doivent respecter les cosignataires. Or ce n'est pas le cas ! De plus la première ligne de ce règlement stipule que les enfants sont pris en charge jusqu'à leur entrée à l'école ! :

« La crèche collective hospitalière est une structure d'accueil et d'éveil favorisant le développement et l'épanouissement de l'enfant de deux mois et demi à l'entrée à l'école maternelle. »

Ce règlement a été validé en CTEL le 31 mars 2006, et il est demandé aux parents de le respecter et de le signer avant l'entrée à la crèche de l'enfant. Ce règlement devient donc un contrat à respecter entre la crèche et les parents. Si l'un des deux le remet en cause alors c'est donc une rupture unilatérale de contrat.



Sans parler du bien-être des enfants non respectés en leur imposant des modes de garde transitoires. Tout cela alors que les auxiliaires y font un travail remarquable malgré les nombreux enfants et le manque d'effectifs.

Plutôt que d'expulser des enfants ils seraient plus judicieux que la direction fasse l'extension de la crèche comme nous le demandons depuis de très nombreuses années et comme elle s'était engagée à le faire depuis plus de 5 ans !

Nous exigeons aussi que la direction respecte les contrats qu'elle fait signer aux agents !

Budget APHP : Maquillage des comptes !!

Le directeur général, en annonçant son départ, nous a présenté le budget 2010 le 14 septembre (!).

Pas de surprise dans ce budget concernant les suppressions d'emplois (800 personnels non médicaux, 50 personnels médicaux).

Il est remarquable de constater que plus l'AP-HP supprime de personnels et plus elle creuse les déficits !

En examinant les comptes présentés par le directeur financier Mr Sauvage (ce n'est pas un pseudo) on s'aperçoit que ce n'est pas dans la masse salariale et les dépenses médicales qu'il y a des difficultés mais plutôt dans la gestion et les dettes. Il est annoncé un déficit de 115 Millions d'euro pour 2010.

En effet, à force de supprimer des personnels administratifs, on aboutit à une difficulté de recouvrement des factures, à des « créances irrécouvrables » de l'ordre de 45 millions d'euro, à des reprises sur provisions moins importantes que l'année précédente et à des provisions plus importantes. Bref de la tambouille de comptable...

De plus, l'annonce du gouvernement de raboter les financements MIGAC (missions d'intérêt général) coûte à l'AP-HP plus de 27 Millions d'euro ! Il est à noter que l'informatisation de l'AP-HP qui va coûter 150 millions d'euro par an pendant au moins 8 ans, est tellement au point, que l'AP-HP ne peut, aujourd'hui, certifier l'exactitude des comptes !

Mais on ne change pas une politique qui perd et la suppression des personnels est toujours d'actualité pour 2011, 2012, 2013, 2014 ...

Si on les laisse faire, l'AP-HP mourra guérie !!

Car la vraie richesse de l'AP-HP (outre son patrimoine qu'on s'apprête à brader) ce sont ses personnels médicaux et non médicaux. Sans les personnels, pas d'activité, pas de recherche, pas d'enseignement. C'est d'ailleurs le but du directeur de l'ARS de supprimer tous les blocs la nuit !!!

L'AP-HP n'a pas de personnel en trop mais plutôt des hôpitaux vétustes, mal conçus pour la médecine moderne où les conditions de travail sont difficiles.

C'est une des raisons pour laquelle les personnels fuient de plus en plus l'AP-HP où la gestion humaine est devenue celle de France Télécom : intensification du travail, injonctions contradictoires, menaces, harcèlement et déplacements. Tout ça pour un salaire de misère et des plannings de forçat !

Arrêtons de culpabiliser sur le coût de nos emplois et battons nous pour de meilleures conditions de travail, des salaires décents et des effectifs.

Tout doit disparaître !

Malgré les discours rassurants devant le maire de Clamart, le directeur de l'hôpital met en place les restructurations décidées par la direction de Bicêtre. Le service de l'économat vient d'apprendre qu'il serait transféré à Bicêtre en janvier. Où est la proximité ? Il ne reste déjà plus que 5 agents sur 9 dont 2 contractuels.

Les cadres des services prendraient en charge l'ensemble des commandes sur l'hôpital, qui seraient ensuite validées (rabortées, diminuées) à Bicêtre et ensuite envoyées aux fournisseurs. Bonjour pour les commandes en urgences !

Outre le fait que les agents vont devoir soit quitter l'hôpital soit trouver un poste dans un autre service (ce qui risque d'être difficile), on ne connaît pas le prix que va nous faire payer Bicêtre pour cette prise en charge. Il est évident qu'à partir du moment où ils auront mis la main sur le budget de Béclère, notre excédent va vite se transformer en déficit et pourra ainsi justifier des suppressions d'emplois dans les services soignants. C'est pourquoi, il est important de continuer notre combat pour l'autonomie de Béclère.

Nous attendons votre soutien financier afin d'honorer une partie des dépenses engagées.

Les sommes versées sont déductibles des impôts à hauteur de 66%. Si vous donnez 30€, le fisc vous en déduira 20€ sur vos impôts. Il ne restera à votre charge que 10€.

Le syndicat Sud Santé apporte au collectif HUP la somme de 1000€ mais cela reste insuffisant.

Nous comptons sur votre solidarité



Retraites :

Femme, fonctionnaire et hospitalière :

3 raisons de résister au projet de réforme des retraites.

Les femmes ont des carrières morcelées, elles n'auront donc pas de retraite complète.

Les soignants en catégorie active voient leur retraite reculer de 2 ans pour les aides-soignants, 5 ans pour les autres. (IDE, Manip radio, kinésithérapeutes) qui optent pour la catégorie A.

Les administratifs et les personnels techniques passent à 62 ans ! Et tout ça pour des retraites de misère car il faudra maintenant 42 ans de cotisations pour toucher le maximum (75 % du dernier salaire)

Bref, cette réforme vient placer la France dans le régime de retraite le plus défavorable de l'Europe !

Et tout ça pour faire plaisir au patronat et à donner des gages à la finance internationale !

Tous ensemble dans la rue le 2 octobre
Rendez vous à 14h30 à République direction Nation



Assemblée Générale le
lundi 4 octobre à 9h dans
le hall suite aux préavis de
grève pour enclencher la
mobilisation sur l'hôpital...

Se syndiquer à Sud, c'est sortir de l'isolement de son service et de la vision étroite de sa branche professionnelle. C'est accéder à un espace collectif de proposition, de débat, de lutte, de solidarité pour un syndicalisme de masse et de transformation. C'est agir sur l'évolution des métiers, des pratiques professionnelles et sur ses conditions de travail. C'est s'inscrire dans un combat à long terme contre la disparition progressive des services publics au nom de la seule rentabilité et contre les effets désastreux de la mondialisation.

Adhérer à Sud, c'est rejoindre une nouvelle voie dans le syndicalisme. L'originalité de Sud, c'est sa pratique syndicale unitaire et ouverte au monde, aux collectifs militants, aux luttes sociales, au combat alter mondialiste. **Le financement de Sud Santé est uniquement assuré par les cotisations des syndiqué(e)s.**

A Sud, c'est la base qui décide au plus près du terrain, au plus près des salariés, au plus près des luttes.

Si vos idées se rapprochent des nôtres et que vous souhaitez nous soutenir, venez nous rencontrer au local Sud Santé, près des mutuelles.

Barème des cotisations syndicales :

66% sont déductibles des revenus :

Ainsi si vous donnez 100 € à Sud Santé, 66 € seront déduits de votre impôt sur le revenu, l'année d'après. Seulement 34 € seront donc à votre charge.

Paiement	Prélèvements	Chèques ou espèces
Salaire	Trimestre	Année
< 1150 €	19 €	76 €
1151 à 1380 €	21 €	84 €
1381 à 1610 €	25 €	100 €
1611 à 1840 €	27 €	108 €
1841 à 2090 €	29 €	116 €
2091 à 2340 €	31 €	124 €
2341 à 2530 €	33 €	132 €
> 2531 €	35 €	140 €

Si vous optez pour le prélèvement, celui ci s'effectue fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre.

le SUDOKU

Petit rappel de la règle du jeu :

Chaque ligne, colonne et région (carré de 3 sur 3 cases) doit contenir tous les chiffres de 1 à 9 une fois et une seule.

Si vous avez des difficultés, passez au local, nous vous aiderons à résoudre vos problèmes.

Pour ceux qui veulent la solution, elle est affichée sur le panneau à coté du local Sud !

Niveau Moyen :

9			8			6	2
5		3	9			1	
	8			3		9	4
						6	3
	4						8
8		6					
1		8		5			7
	7				6	5	1
6	3				4		8

Pour avoir plus d'informations... N'hésitez pas à aller sur notre site :

<http://www.sudbeclere.org>

Contact : 06.32.59.64.76